

OBLIGATIONS DES EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES DE 1^{ÈRE} ANNÉE - PROMOTION 2011

I - LES DOCUMENTS DE STAGE

1- CALENDRIER

Date butoir	Documents
Au 31/01/2012	<ul style="list-style-type: none"> Fiche annuelle des travaux professionnels de la date d'inscription au 31/12/12 Fiche annuelle de suivi des formations du 01/01/11 au 31/12/12 Fiche annuelle du Contrôleur de Stage

2 - CONTRÔLE DES DOCUMENTS EN COURS DE STAGE



- Tout retard dans la remise d'un rapport de stage ou d'un document de stage (fiche annuelle des travaux professionnels, fiche annuelle de suivi des formations, rapports de stage en 2^{ème} et 3^{ème} année) peut entraîner une invalidation de 2 mois de stage.

II - E-LEARNING : AXE 1 uniquement

L'AXE 1 est composé de la journée d'intégration et de 4 modules décomposés comme suit :

Il appartient au stagiaire de respecter la planification ci-contre en fonction de ses dates en présentiel et de respecter l'ordre chronologique de celui-ci.

Principe	Déroulement d'un module	Action
J-4	1- Quiz	Auto-formation en e-Learning sur la matière avec quiz à réaliser avant la journée de regroupement
J	2- Présentiel	Journée de regroupement en présentiel, animée par le contrôleur du stage et/ou l'animateur, suivant le calendrier fourni (AXE 1)
J+4 maximum pour le module 1 et J+7 pour les modules suivants	3- Test	Retour au e-Learning pour le test final d'évaluation

PLANIFICATION A RESPECTER

	Module 01	Module 02	Module 04	Module 05
Stéphane MARTIN	J-4 = 16/06/11 J = 20/06/11 J+4 = 24/06/11	J-4 = 24/06/11 J = 28/06/11 J+7 = 05/07/11	J-4 = 08/10/11 J = 12/10/11 J+7 = 19/10/11	J-4 = 06/11/11 J = 10/11/11 J+7 = 17/11/11
Denis ROUSSEAU	J-4 = 16/06/11 J = 20/06/11 J+4 = 24/06/11	J-4 = 25/06/11 J = 29/06/11 J+7 = 06/07/11	J-4 = 08/10/11 J = 12/10/11 J+7 = 19/10/11	J-4 = 06/11/11 J = 10/11/11 J+7 = 17/11/11
Nathalie MARHOEFER	J-4 = 13/06/11 J = 17/06/11 J+4 = 21/06/11	J-4 = 20/06/11 J = 24/06/11 J+7 = 01/07/11	J-4 = 07/10/11 J = 11/10/11 J+7 = 18/10/11	J-4 = 11/11/11 J = 15/11/11 J+7 = 22/11/11
Régine DAUDE	J-4 = 13/06/11 J = 17/06/11 J+4 = 21/06/11	J-4 = 23/03/11 J = 27/06/11 J+7 = 04/07/11	J-4 = 07/10/11 J = 11/10/11 J+7 = 18/10/11	J-4 = 11/11/11 J = 15/11/11 J+7 = 22/11/11

III - LES JOURNÉES DE FORMATION

AXE 1 : Intégration, expertise-comptable et thèmes communs :

1 - CALENDRIER : AXE 1

Le planning annuel vous a été adressé fin avril (5 jours planifiés + e-Learning équivalent à 4 jours).

2 - SUIVI DES JOURNÉES DE L'AXE 1

Le Conseil régional a décidé et acté en session de Conseil du 24/05/2006 que toute **demande de suivi de journée obligatoire dans un autre groupe sera refusée**, sauf cas de force majeure justifié et accepté.

Le stagiaire devra prendre contact avec un autre Conseil régional pour suivre la formation concernée à sa charge. Aucun remboursement ne sera effectué par le Conseil régional de l'Ordre de Bretagne.



AXE 2 : « Audit et Commissariat aux comptes » et AXE 3 : « Journées libres » :

1 - CALENDRIER AXE 2 ET AXE 3

Le catalogue ISFEC vous a été adressé fin avril.

2 - RÉGLEMENTATION DES JOURNÉES DE FORMATION AXE 2 ET AXE 3

➤ AXE 2 : « Audit et Commissariat aux comptes » : Formation de 3 jours consécutifs. Les experts-comptables stagiaires qui justifient avoir suivi ou animé (attestation de présence à fournir), avant leur entrée en stage, les séminaires suivants :

- « Assistant débutant »,
- « Assistant confirmé »,
- « Chef de mission »,
- ou, les séminaires des cabinets habilités par la CNCC ou ayant reçu un agrément spécifique,

sont dispensés de ce programme mais doivent suivre un parcours alternatif d'audit et de commissariat aux comptes d'une durée totale au moins équivalente, soit 3 jours (consécutifs ou non) par année de stage.

Ce parcours alternatif peut être suivi :

- soit auprès de la CRCC : sont exclusivement admises en équivalence à ce titre, les formations relevant des catégories « Actualité/Évènement », « Doctrine », « Audit » et « Secteurs » du catalogue Campus compagnie ;
 - soit au sein de leurs cabinets parmi les formations agréées par la CNCC et/ou le Comité national du stage. (Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service du Stage au 02.99.83.63.26)
- AXE 3 : « Journées libres » : Ce 3^{ème} axe comporte des actions à caractère technique sur la base d'un volume de 4 journées réparties au cours des trois ans. Dans votre intérêt, notre Conseil en collaboration avec l'ISFEC programme chaque année ces journées, vous permettant de remplir vos obligations sur les trois années en vous inscrivant aux thèmes prévus annuellement. Pour cette 1^{ère} année, vous devez suivre 1 journée libre sur les 2 thèmes proposés.

IV - CONTRÔLE DES HEURES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le contrôle des heures de Commissariat aux Comptes s'effectue par rapport au nombre d'heures de Commissariat aux Comptes exécutées et mentionnées sur les fiches annuelles des travaux professionnels.

V - CHANGEMENT DE SITUATION

Toute modification ou changement de situation professionnelle doit être notifié au Conseil par courrier.